



Droit à la pension en garde alternée?

Par **gossip**, le **06/07/2009** à **15:22**

Bonjour, rnséparée de mon conjoint depuis plusieurs mois, il refuse de me verser une pension pour notre enfant sous prétexte que nous sommes en garde alternée pour le moment. rnJe suis actuellement en recherche d'emploi. Lui, travaille. rnDés septembre j'aurai la garde quasi exclusive puis que notre enfant sera scolarisé à mon lieu d'habitation. rnPuis-je faire valoir un droit à la pension dés maintenant? rnmerci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **06/07/2009** à **15:32**

bonjour, c'est très difficile d'obtenir une pension alimentaire en cas de résidence alternée de l'enfant, mais ce n'est pas interdit de le demander, il faut de [fluo]solides arguments pour emporter la conviction du juge [/fluo]aux affaires familiales, vous pouvez le saisir en lui adressant une LRAR (greffe des affaires familiales du Tribunal de grande instance), pas besoin d'avocat, courage à vous, cordialement